

Le Président prend position sur la culture

« Concernant la culture, nous devons en effet nous garder de tout nationalisme étroit et mal compris, et écarter tout complexe en nous imprégnant du savoir des autres pays. Lorsque nous considérons la culture et la langue anglaises, la culture et la langue françaises, nous devons les considérer non comme la propriété de tel ou tel peuple, mais bien comme un acquis de la civilisation de l'universel à laquelle nous participons.

C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes attachés au bilinguisme, car nous estimons que c'est notre intérêt de développer dans notre pays ces deux langues de portée universelle et que c'est au surplus un moyen pour nous d'approfondir cette culture nouvelle que j'évoquais tout à l'heure et qui, dans notre esprit, peut faire de notre pays le catalyseur de l'unité africaine.

Pour cela, il n'est pas suffisant que les Camerounais occidentaux apprennent le français en deuxième langue, comme on peut le faire dans d'autres pays, par exemple au Nigéria. Il n'est pas suffisant que les Camerounais orientaux apprennent l'anglais en deuxième langue, comme on peut le faire en France. Il faut, au contraire, que dès l'école primaire tous les enfants apprennent à s'exprimer couramment dans les deux langues.

Ceci suppose évidemment une réforme de l'enseignement à laquelle nous ne pouvons procéder que peu à peu, étant donné l'insuffisance de nos moyens et les difficultés qu'une telle orientation comporte.

Mais notre but est clair : il consiste d'abord, à l'école comme à l'extérieur, à dégager peu à peu une civilisation qui, tout en puisant ses fondements dans notre héritage africain, s'inspirera également de ce que les cultures qui nous ont été imposées ont de meilleur, de ce qu'elles ont de valable pour notre pays. »

This article is Copyright and Distributed under the following license



**Attribution-NonCommercial-ShareAlike
CC BY-NC-SA**

This license lets others remix, tweak, and build upon your work non-commercially, as long as they credit you and license their new creations under the identical terms.

[View License Deed](#) | [View Legal Code](#)

Cet article est protégé par le droit d'auteur et distribué sous la licence suivante



**Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes
Conditions CC BY-NC-SA**

Cette licence permet aux autres de remixier, arranger, et adapter votre œuvre à des fins non commerciales tant qu'on vous crédite en citant votre nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

[Voir le Résumé Explicatif](#) | [Voir le Code Juridique](#)

Copyright and Take Down notice

The digitized version of Abbia seeks to honour the original intentions of the paper publication. We continue to publish under the patronage of the Ministry of Arts and Culture: permission for this was given by the minister of Arts and Culture on 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/.. It has not proved possible to track down the surviving authors so we are making the material available under a more restrictive noncommercial CC license. We have setup a takedown policy to accommodate this. More details are available from [here](#).

La version numérisée d'Abbia vise à honorer les intentions originales de la publication sur papier. Nous continuons à publier sous le patronage du Ministère des Arts et de la Culture: permission a été donné par le ministre le 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/. Il n'a pas été possible de retrouver les auteurs survivants, c'est pourquoi nous rendons le matériel disponible sous une licence CC non commerciale plus restrictive. Nous avons mis en place une politique de démantèlement pour y faire face. Plus de détails sont disponibles [ici](#).